

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 février 2021

**Rapporteur :
Madame Christelle QUERE**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 12/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/02/2021 (accusé de réception du 11/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions de haut niveau collectif aux associations sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau ou de bon niveau. L'enveloppe globale allouée s'élève à 324 800 €.

Subventions pour Projet de sport collectif de haut niveau et de niveau national :

Compte 414-6574-711

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien aux projets de sport collectif de niveau national.

En référence aux délibérations du 1^{er} octobre 2020 et au vu des bilans réalisés à l'issue de la première période de la saison 2020/2021, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes pour la deuxième partie de la saison susvisée (la première partie de la saison ayant déjà fait l'objet des délibérations d'octobre 2020) afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets.

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 324 800 € :

- | | |
|--|-----------|
| ► SASP - UJAP Quimper 29 (Basket Pro B masculine) | 168 800 € |
| <i>Solde de la saison 2020/2021 (total de 422 000 €)</i> | |
| <i>- versement n°1 : 253 200 €</i> | |
| <i>- versement n°2 : 168 800 €</i> | |
| ► Quimper Volley 29 Elite (Division Elite Féminine) | 136 000 € |
| <i>Solde de la saison 2020/2021 (total : 340 000 €)</i> | |
| <i>- versement n°1 : 204 000 €</i> | |
| <i>- versement n°2 : 136 000 €</i> | |

➤ Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro Féminine) 18 000 €

Solde de la saison 2020/2021 (total : 45 000 €)

- versement n°1 : 27 000 €

- versement n°2 : 18 000 €

➤ UJAP Badminton (National 3) 2 000 €

Solde de la saison 2020/2021 (total : 5 000 €)

- versement n°1 : 3 000 €

- versement n°2 : 2 000 €

Après avoir délibéré, madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les subventions précisées ci-dessus ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer les avenants à intervenir.